

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal Du 30 juillet 2020 à 20 heures 30

Date de la convocation : 24 juillet 2020

Présents : PILLON Isabelle, BRAGEOT Philippe, Adeline LACHAPELLE, , ALBUCHER Alain, CHARRIERE Stéphane, FILET Aurélia, KLEIN-PAUVERT Pierre-Valéric, REBEYROLLE Patrick

Absents avec procuration : Jean-Jacques REBEYROLLE (procuration donnée à Patrick REBEYROLLE), Nolwenn ROUSSEAU (procuration donnée à Isabelle PILLON).

Absente : Daisie BOUYER

Secrétaire de séance : Madame Aurélia FILET

Monsieur Patrick REBEYROLLE donne lecture du compte-rendu de la réunion du 9 juillet 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur Alain ALBUCHER donne lecture du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Madame Aurélia FILET est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Madame Aurélia FILET procède à l'appel.

2020 - 30 Retrait délibération désignation des délégués au CCID

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de retirer la délibération 2020 - 17 Désignation à la commission communale des impôts directs dans la mesure où Madame le Maire a été désignée déléguée alors que le Maire assiste de droit aux réunions et ne peut être déléguée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- RETIRE la délibération 2020 - 17 désignation des délégués au CCID votée le 22 juin 2020.

2020-31 Délégués à la commission communale des impôts directs

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit qu'il est institué, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs (CCID).

Le conseil municipal constitue, ci-dessous, la nouvelle CCID qui comporte douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants :

Commissaires titulaires :

BRAGEOT Philippe
SARGENTON Jean-Louis
BERTHOME Gilbert
CHABOISSIER Jean-Claude
ALLEGRET Maryse (propriétaire bois)
LAVAUD Pierre (hors communes)

REBEYROLLE Jean-Jacques
KLEIN-PAUVERT Pierre-Valéric
BASTIDE Martine
VIGOUROUX Martine
TRIDAT Jean-Louis (propriétaire bois)
ROUCHADET Didier (hors commune)

Commissaires suppléants :

DELLUC Christelle
LACHAPELLE Adeline
ALBUCHER Alain
MAZIERE Nadia
BERTIN Claude (propriétaire bois)
CITROUGNE Marie-Claude (hors commune)

CHARRIERE Stéphane
DUBOIS Chantal
GURY Wilfried
CHABOISSIER Pascal
REBEYROLLE Patrick (propriétaire bois)
TRAMIER Sandrine (hors commune)

Cette présente liste sera adressée à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde.

2020-32 Délégué au Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.G.E.D.I., un délégué au Syndicat,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

désigne Mme PILLON Isabelle, maire, domiciliée à 12 les Eymeries, pillon.isabelle@orange.fr, 06 85 20 40 48, comme déléguée de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.G.E.D.I. conformément à l'article 10 des Statuts.

Autorise Mme PILLON Isabelle à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

2020-33 Délégués des commissions de la CDC du Pays Foyen

Madame le Maire informe le conseil que suite aux élections et à l'installation du nouveau conseil, il convient de désigner des élus pour représenter la commune aux commissions de la Communauté de Communes du Pays Foyen :

Après en avoir discuté, le conseil nomme :

Madame le Maire informe le conseil que suite aux élections et à l'installation du nouveau conseil, il convient de désigner des élus pour représenter la commune aux commissions de la Communauté de Communes du Pays Foyen :

Après en avoir discuté, le conseil nomme :

- CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : **Mme PILLON Isabelle**
- Commission accessibilité : **M. ALBUCHER Alain**
- CISP (Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) : **M. REBEYROLLE Patrick**
- CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) : **M. CHABOISSIER Jean-Claude, Mme BASTIDE Martine**
- Urbanisme / Habitat : **Mme PILLON Isabelle, M. REBEYROLLE Patrick**
- Finances : **Mme PILLON Isabelle, M. REBEYROLLE Patrick, M. REBEYROLLE Jean-Jacques**
- Développement économique : **Mme PILLON Isabelle**
- Services à la population et emploi : **M. ALBUCHER Alain**
- Environnement et GEMAPI : **Mme PILLON Isabelle, M. REBEYROLLE Jean-Jacques**
- Travaux/Accessibilité et développement durable : **M. BRAGEOT Philippe, CHARRIERE Stéphane**
- Communication et numérique : **Mme LACHAPELLE Adeline**
- Enfance jeunesse et petite enfance : **Mme LACHAPELLE Adeline, Mme FILET Aurélie, Mme ROUSSEAU Nolwenn**
- Conseil d'Exploitation de l'office de tourisme : **Mme PILLON Isabelle**
- Projet de Territoire : **Mme PILLON Isabelle, M. REBEYROLLE Patrick, M. ALBUCHER Alain**
- Culture : **Mme PILLON Isabelle, M. ALBUCHER Alain**

2020-34 Désignation d'un délégué titulaire et suppléant à Gironde Ressources

Délibération de désignation des représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de L'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal N° 2018 - 23 en date du 17 septembre 2018 approuvant l'adhésion de la commune/ EPCI à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources » ,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune / EPCI, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De désigner le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :
 - Mme PILLON Isabelle, maire, en qualité de titulaire
 - M. REBEYROLLE Patrick, élu, en qualité de suppléant

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

2020-35 Vote devis réfection fenêtres logement communal

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal trois devis pour le remplacement de fenêtres sur le logement communal (Presbytère).

Devis présentés :

Entreprise GUERY pour un montant de 2 802,61€ TTC

Entreprise VERGNES & FILS (Art & Fenêtres) pour un montant de 3 185,71 € TTC.

Menuiseries TRYBA pour un montant de 5 717,08 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le devis de l'Entreprise GUERY est accepté, pour un montant de 2 802,61€ TTC.

2020-36 Vote révision contrats d'assurance existants et présentation devis véhicule communal

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour la révision des contrats d'assurances existants : multirisques, engin agricole (tondeuse) et protection juridique, et des devis pour de nouveaux contrats d'assurance : véhicule, mission collaborateur, assurance du Personnel des Collectivités.

Contrats existants : devis présentés :

Multirisques :

ATTANE Assurance (AXA) pour un montant de 1 390,00 € TTC

GROUPAMA 33 EST COLLECTIVITE pour un montant de 1 251,94 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le devis GROUPAMA 33 EST COLLECTIVITE est accepté, pour un montant de 1 251,94 € TTC.

Matériel agricole (tondeuse) :

ATTANE Assurance (AXA) pour un montant de 89,39 € TTC

GROUPAMA 33 EST COLLECTIVITE pour un montant de 88,39 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le devis GROUPAMA 33 EST COLLECTIVITE est accepté, pour un montant de 88,39 € TTC.

Protection juridique :

ATTANE Assurance (AXA) pour un montant de 496,00 € TTC

GROUPAMA 33 EST COLLECTIVITE compris dans le contrat Multirisque

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le devis GROUPAMA 33 EST COLLECTIVITE Multirisques comprenant la Protection juridique est retenu.

Nouveaux contrats : Seul GROUPAMA 33 EST COLLECTIVITE a fourni des devis :

Véhicule : pour un montant de 389,92 € TTC

Mission collaborateur : pour un montant de 210,32 € TTC

Assurance du Personnel des Collectivités : pour un montant de 719,84 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les devis GROUPAMA 33 EST COLLECTIVITE sont acceptés, pour les montants respectifs de 389,92 € TTC, de 210,32 € TTC, de 719,84 € TTC.

Lettre du Président de l'association ACCA

Madame le Maire rappelle qu'elle avait informé le Conseil Municipal lors du précédent conseil municipal du 9 juillet 2020, de la réception d'un courrier du Président de l'association ACCA de Ligueux, Monsieur Marvy Amédée, déposé dans la boîte aux lettres.

Ce courrier daté du 6 juillet 2020 n'avait pas pu être mis à l'ordre du jour, les convocations à la précédente séance étant du 3 juillet 2020, Madame le Maire avait fait seulement une lecture de ce courrier au Conseil Municipal pour information.

Monsieur le Président de l'ACCA dans sa requête du 6 juillet 2020, demande à ce qu'il soit attribué à l'association un local dont elle pourra disposer.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal propose d'étudier la faisabilité d'aménager le local destiné à l'association Ligueux en Fête, en deux locaux indépendants et de faire une estimation budgétaire des travaux nécessaires.

2020-37 Délibération subvention PFE

Madame le Maire informe le conseil que l'association Pays Foyen Evènements organisatrice du Championnat de France des Elus 2021 en Pays Foyen, sollicite l'octroi d'une aide financière, l'organisation de cet évènement nécessitant un budget important.

Cette manifestation se déroulera les 18 septembre 2021, sur les routes de la commune de Ligueux et Margueron.

Isabelle PILLON et Alain ALBUCHER membres du bureau PFE, quittent la séance afin qu'il soit procédé au vote.

Après discussion, les élus acceptent à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle et décident d'en fixer le montant à la somme de 500 € qui sera versée directement sur le compte de l'association PFE et autorisent Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant et de prévoir les crédits nécessaires au budget.

Isabelle PILLON et Alain ALBUCHER sont invités à rejoindre la séance.

Rapport d'activité USTOM

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport d'activité de l'USTOM pour l'année 2019 et invite le Conseil Municipal à le consulter.

Questions diverses

Alain ALBUCHER informe le Conseil Municipal, que suite à ses contacts avec Monsieur CAMBEROU, l'affiche pour le Totem ainsi que les adhésifs pour le véhicule, seront réalisés et installés par Monsieur CAMBEROU lui-même.

Tous les comptes-rendus des réunions extérieures sont consultables en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35